



ETF Section rail – Personnel de la maintenance *Groupe consultatif*

Fédération européenne des transports (ETF) Section rail – groupe consultatif du personnel de la maintenance

Lors de leur séance annuelle du 14.02.2018, les 25 participants issus de 12 pays et de 16 syndicats ont établi les bases pour continuer à traiter les thèmes fixés: la numérisation, la protection des données liées à l'occupation et le transfert du savoir-faire.

Mais tout d'abord, les personnes présentes se sont réjouies que notre proposition ainsi que les directives sur l'obtention d'une carte de légitimation européenne aient été adoptées le 30.11.2017 par la section rail de l'ETF. Par le biais d'une directive du Parlement et du Conseil européens, la certification du personnel de la maintenance des véhicules sur rail et de leurs composants doit être réglée de manière commune et uniforme. A ce propos, nous avons dû donner à l'Agence ferroviaire européenne (AFE) encore quelques éléments sur les dispositions légales à respecter pour régler la certification. Nous pouvons maintenant continuer à traiter nos propositions sur la modification de l'Ordonnance 445/2011 et ses annexes. Voici nos revendications:

- sécurité maximale
- protection du personnel plus âgé
- protection de la santé et standards sociaux
- formation et qualifications
- permettre le libre accès au marché du travail européen par le biais d'une standardisation
- concurrence honnête

Zurich, le 25 février 2018
Werner Schwarzer

Président du groupe consultatif du personnel de la maintenance